

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse Capitole, Monsieur Hugues KENFACK,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

donne délégation de signature à Monsieur Guillaume BEAUSSONIE, Professeur des Universités, Directeur du Collège Supérieur de Droit (CSD),

à l'effet de signer, en son nom,

- les conventions de projets tutorés pour les étudiants du CSD

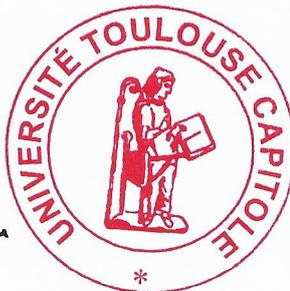
La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Il est mis fin à la délégation de signature consentie à Monsieur Guillaume BEAUSSONIE en date du 1^{er} décembre 2020.

Fait à Toulouse, le 6 juillet 2023

Le délégataire,

Guillaume BEAUSSONIE



Le Président



Hugues KENFACK